PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de MAZERAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Micheline BERTHELOT, Maire.

Date de la convocation et publication : 03 avril 2019

Présents : BERTHELOT Micheline – CHEMINADE Monique - BARBIER Mathieu – BOLLEAU Bernard - GACHIGNARD Danielle - GILBERT Christian - GRELET Jean-Claude - MARCHAL Sylvain MARCELLIN Eric – MÉMAIN Martine - RINJONNEAU Eric - VINET Micheline
Excusés : PERTUS Virginie – VIOLLEAU Christophe
Absent : PITARD Jean-Claude
Secrétaire de séance : Micheline VINET

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR

- Vals de Saintonge Communauté : approbation du rapport de la CLECT
- Etude des demandes de subventions
- Vote du compte administratif 2018 (budget principal + budgets annexes)
- Vote du compte de gestion 2018 (budget principal + budgets annexes)
- Affectation des résultats (budget principal + budgets annexes)
- Vote des taux des taxes locales
- Vote du budget 2019 (budget principal + budgets annexes)
- Questions diverses

1° **Vals de Saintonge Communauté : approbation du rapport de la CLECT**

Madame le Maire expose que Vals de Saintonge Communauté est compétente pour l'exercice des compétences suivantes à l'article référencé « 5.8. Grand cycle de l'eau » de ses statuts :

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

71 communes du périmètre communautaire sont concernées par ces compétences dont l'exercice a été confié au SYMBO.

A cet égard, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a dû procéder à l'évaluation des charges nettes transférées et lors de sa réunion du 27 février dernier a entériné la méthode du chiffrage du transfert des charges pour l'exercice des compétences inscrite à l'article 5,8 des statuts de Vals de Saintonge Communauté. Cette méthode d'évaluation a été validée par les membres présents et les Conseils Municipaux disposent d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport, pour l'approuver à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du CGCT. En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le rapport de la CLECT du 27 février 2019 entérinant l'évaluation des charges transférées en matière de compétences facultatives au titre des items 11° et 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement,

- de charger le Conseil Communautaire de procéder à la correction des attributions de compensation

2° **Etude des demandes de subvention**

Après étude des demandes reçues en mairie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE 50 €

3° **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes

BUDGET COMMUNE

Section Investissement	Excédent	37 083.02 €
Section Fonctionnement	Excédent	294 775.06 €

BUDGET ANNEXE « COMMERCE MULTISERVICES »

Section Investissement	Déficit	2 500.00 €
Section Fonctionnement	Excédent	10 454.39 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDÉES »

Section Investissement	Déficit	26 491.77 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget de la commune et le budget annexe.

4° **Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants au budget

BUDGET COMMUNE

Section Investissement	Excédent reporté	37 083.02 €
Section Fonctionnement	Excédent reporté	294 775.06 €

BUDGET ANNEXE « COMMERCE MULTISERVICES »

Section Investissement	Excédent fonct capitalisé	2 500.00 €
Section Fonctionnement	Excédent	7 954.39 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDÉES »

Section Investissement	Déficit	26 491.77 €

5° **Vote des taux d'imposition**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de reconduire les taux en vigueur pour 2019, soit :

Taxes	Taux 2018
Taxe d'habitation	**7.84 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties	**15.34 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**36.18 %**

6° **Vote du budget 2019**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de voter le budget 2019 comme suit :

BUDGET COMMUNE

Section Investissement	187 093.19 €
Section Fonctionnement	760 956.06 €

BUDGET ANNEXE « COMMERCE MULTISERVICES »

Section Investissement	14 003.99 €
Section Fonctionnement	20 561.07 €

BUDGET « ANNEXE LOTISSEMENT LES ORCHIDÉES »

Section Investissement	126 741.77 €
Section Fonctionnement	101 660.00 €

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Séance levée à 21 h 45